

Compte rendu de séance

Séance du 18 juin 2019

L'an 2019 et le 18 juin à 16h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Madame CHAPUIS Lysiane, le Maire

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Maire, Mme Muguette BOURDOIS, Mme Elizabeth GROENEWEG, M. Gérard NAUDIN, Mme Christine PASQUET.

Absents :

Mme Karine CAILLIERE-GAUTIER

Mrs Jean-Yves BRAULT, Jordan JACHIMOWIEZ et Jonathan LEFRANC.

Date de la convocation : 08/04/2019

Date d'affichage : 08/04/2019

A été nommée secrétaire : Mme Christine PASQUET

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU 15 avril 2019

Approuvé à l'unanimité

2. CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS

Madame le Maire expose que dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes, il convient de signer une convention entre la commune d'Aillant sur Milleron et la Communauté de Communes pour la mise à disposition de services pour le fauchage. La convention de mise à disposition de service est signée pour la réalisation du fauchage des voies d'intérêts communautaires de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ce pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} Janvier 2019, pour 3 passages. Elle donne lieu de la part de la Communauté à des remboursements sur présentation de justificatifs de réalisation du service (feuilles d'heures à remplir par l'agent technique). La commune d'Aillant sur Milleron fauche elle-même et se fait rembourser le service par la Communauté de Communes qui inclut ce montant dans les transferts de charge à la commune.

Les membres du conseil ACCEPTENT de signer une convention avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

3. DESERTIFICATION DEMOGRAPHIQUE

Mme Le Maire informe les conseillers de la décision du Gouvernement d'exclure la Région Centre Val de Loire du bénéfice du relèvement du numérus clausus applicable aux étudiants admis en seconde année

de médecine générale,

Ce qui implique que la Région Centre-Val de Loire connaît la situation la plus défavorable en France, s'agissant de la démographie médicale (75 médecins généralistes pour 100 000 habitants), l'Est du département du Loiret est particulièrement touché par la désertification médicale, tant en zone urbaine que rurale.

Etant donné l'absence de motivation de la décision gouvernementale, et par le biais d'une décision du conseil municipal.

Madame le Maire demande aux conseillers de protester fermement contre cette décision incompréhensible et injustifiée, qui ne peut avoir pour effet que d'aggraver la désertification médicale constatée dans le Loiret, et tout particulièrement dans l'arrondissement de Montargis.

Les membres du conseil municipal DECIDENT de rappeler l'urgence de mesures susceptibles d'améliorer l'accès aux soins pour les habitants de notre territoire,
Et DEMANDENT instamment au Gouvernement de revoir sa position, en permettant à la Région Centre Val de Loire de pouvoir bénéficier du relèvement du numerus clausus.

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Le conseil Municipal DECIDE l'attribution des subventions selon le tableau ci-dessous.

BENEFICIAIRE	MONTANT
PAPILLONS BLANC	50 €
SPORTS LOISIRS CHATILLON	100 €
SERVICE SOIN A DOMICILE CHATILLON	404 €
SEG	100 €
OFFICE DU TOURISME CHATILLON	100 €
FRANCE ALZHEIMER	100 €
AMIS DU MUSEE	100 €
AFSEP	50 €
SUBVENTION ENFANT VOYAGE SCOLAIRE	300 €
TOTAL AU COMPTE 6574	1304 €

5. LOCATION SALLE MARCEL DEPREZ

Madame le Maire informe les conseillers que les travaux de peinture et d'aménagement de boiseries pour le rangement des tables sont terminés.

Madame le Maire informe également les conseillers de l'arrivée d'un nouvel agent administratif en charge de l'agence postale et des remises des clés aux personnes louant la salle Marcel Deprez.

L'agent a dans son contrat de travail des heures de ménage prévus pour la mairie et pour la salle Marcel Deprez. Madame le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent réviser les tarifs de la location de la salle Marcel DEPREZ.

Les conseillers ne souhaitent pas réviser les tarifs.

6. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2020

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'INSEE qui signale que la commune d'Aillant sur Milleron fera partie de la campagne de recensement en début d'année 2020. Il faut d'ores et déjà désigner

un coordinateur communal qui supervisera l'avancement de l'agent recenseur. Ce coordinateur sera la secrétaire de Mairie. Il faudra prochainement désigner un agent recenseur.

7. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Maire, rappelle au Conseil que depuis 2014, la commune d'Aillant sur Milleron contribue financièrement à la couverture santé et prévoyance de ses agents, fonctionnaires comme non titulaires de droit public et de droit privé.

De ce fait le Centre de Gestion du Loiret s'est engagé dans une procédure de convention de participation tant pour le risque santé que pour le risque prévoyance pour la période 2014 - 2019. Il va renouveler cette procédure pour la période 2020 – 2025 ; il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de cette consultation les garanties et taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités qui conserveront l'entière liberté (après avis du comité technique) de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

C'est lors de cette signature que les collectivités arrêteront le montant de la participation qu'elles compteront verser, sans que celui-ci ne puisse être égal à zéro, ni dépasser le montant total de la cotisation des agents.

Les membres du Conseil municipal acceptent de donner mandat au centre de gestion pour la procédure.

8. DESIGNATION D'UN SUPPLEANT AU DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CANAUX ET FORETS EN GATINAIS

Madame le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Canaux et Forêts Gâtinais demande la désignation d'un suppléant au délégué communautaire, le délégué est Madame Lysiane CHAPUIS. Madame Christine PASQUET étant l'adjointe au Maire se propose d'être la suppléante de Madame Lysiane CHAPUIS.

Les conseillers DESIGNENT Madame Christine PASQUET Suppléante au délégué communautaire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux RD41 entrée du Bourg

Madame Le Maire informe les conseillers que les deux écluses sont terminées et les dos d'âne ont été retirés.

Quant au plateau surélevé la faisabilité est encore en cours d'étude car la place ne sera pas modifiée en même temps, ce qui risque de poser problème.

Clocher de l'église

Après avoir reçu deux devis pour remplacer l'horloge mère, la commune a choisi l'entreprise BODET. Les travaux devraient être faits avant le 14 juillet.

Terrain de pétanque

Un terrain de pétanque va être aménagé sur la place de l'église vers les toilettes publiques pour profiter de ce bel espace. Il sera prêt pour 14 juillet.

Festivités du 14 juillet 2019

Cette année, des jeux sont prévus sur la place à partir de 15h jusqu'à 18h, avec des lots à remporter pour les participants. Puis s'en suivra le traditionnel bal avec un repas à 10 € concocté par le boulanger.

La réservation des repas se fera auprès du Boulanger jusqu'au 10 juillet. La retraite aux flambeaux au son de l'accordéon se fera à 22h30 et suivi d'un feu d'artifice tiré à l'étang communal. Le bal continuera ensuite.

Madame le maire donne lecture du compte rendu de l'EPAGE sur les travaux réalisés, en cours et en projet sur le cours d'eau.

Madame le Maire invite les conseillers à aller sur le site de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, qui liste tous les services proposés par celle-ci.

Festivités :

- *La Kermesse de l'école de Saint Maurice sur Aveyron sera le dimanche 23 juin, elle débute par le spectacle des enfants à 14h30 et se termine par le tirage de la tombola.*
- *Foire de la Saint Jean à Nogent sur Vernisson le dimanche 30 juin.*
- *Foire aux bestiaux à Saint Geneviève des Bois le dimanche 7 juillet*
- **Concert Russe le 20 juillet dans l'église d'Aillant, suivi d'un pot offert par la Mairie**
- *Concert dans l'église d'Aillant le 17 août à 17h dans le cadre du festival « Les estivales en Puisaye »*

Prochain Conseil Municipal le vendredi 6 septembre à 20h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18h00.